

Annexe 6
Rapport d'activité 2025 des ACT - Hors les murs

Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2026
Données 2025
- Appartements de coordination thérapeutique -
ACT Hors les murs

Définitions : On appelle **personne accompagnée**, la personne atteinte d'une pathologie chronique étant accompagnée dans le dispositif ACT hors les murs et qui occupe donc, une place autorisée (c'est l'équivalent du résident en ACT). On appelle **accompagnants**, les personnes qui vivent avec cette personne accompagnée.

région	Auvergne-Rhône-Alpes
département	Loire
année	2025

Certaines cases possèdent un point rouge, si vous cliquez dessus, un commentaire apparaîtra

I. L'Organisme gestionnaire

1- Identification de la structure

Nom de l'organisme	Association ACARS
Nom de l'ACT de rattachement	ACT les 4 Saisons
Si différent, nom du service ACT hors les murs	
Nom et prénom du Responsable du service ACT hors les murs	ONGARO Cataldo
N° FINESS de l'ACT hors les murs	420013799

Adresse :	150 Rue Antoine Durafour
Code postal :	42100
Commune :	SAINT-ETIENNE

Téléphone :	06 22 87 04 21
Adresse électronique :	congaro@association-acars.fr
Site Internet :	www.association-acars.fr

2- Critères d'admission dans le dispositif ACT hors les murs définis par votre structure

Le dispositif ACT HLM s'adresse aux " Personnes adultes ou enfants souffrant d'une pathologie somatique chronique (lourde, invalidante) et pouvant présenter des fragilités psychologiques et sociales, vivant dans la Loire" Dans une démarche « d'aller-vers », les ACT hors les murs s'adressent aux usagers les plus éloignés de l'offre de soins et des dispositifs de prévention quelle que soit leur situation administrative, au sein de toute forme d'habitat ne nécessitant pas une hospitalisation. En ce sens :

- enfant ou adulte sans critère d'âge ;
- Lieu de vie : Loire sud (Logement, Hébergement chez un tiers ou en structure sociale, à l'hôtel, en habitat précaire ou de fortune) ;
- Besoins de coordination de Soins, d'accès à la Santé et aux droits ;
- Avoir la capacité d'adhérer au projet du service qui induit des temps collectifs ;
- Si la maladie chronique est associée à une pathologie psychiatrique et /ou d'addiction, celles-ci doivent être prises en charge localement et être le plus stabilisés possible.

3- Frais de siège

Oui/Non

Frais de siège	Non	Si oui, date d'autorisation	
----------------	-----	-----------------------------	--

Article R314-87 CASF : "Les budgets approuvés des établissements ou services (sociaux et médico-sociaux) peuvent comporter une quote-part de dépenses relatives aux frais de siège social de l'organisme gestionnaire. Cette faculté est subordonnée à l'octroi d'une autorisation, délivrée à l'organisme gestionnaire par l'autorité désignée (...), qui fixe la nature des prestations, matérielles ou intellectuelles, qui ont vocation à être prises en compte".

4- Évaluation

Échéance pour la mise en œuvre de l'obligation d'évaluation externe 30/06/30

5- Projet de service

Date d'entrée en vigueur	2023
Date d'échéance	2028

6- Partenariats/conventions

	Oui/Non	Dont nombre de partenariats formalisés	Précisez le nom des établissements/services/dispositifs avec lesquels une convention de partenariat est signée ainsi que l'objet de la convention
Avec des structures médico-sociales spécialisées en addictologie	Oui	1	Rimbaud
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"	Non		
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes âgées" ou "personnes en situation de handicap"	Non		
Avec des structures/services sanitaires publics ou privés	Oui	3	La ligue contre le cancer ; SIAO; HAD
Avec des dispositifs d'accompagnement à la fin de vie/soins palliatifs	Oui	1	JALMALV
Avec des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)	Non		
Avec des dispositifs d'appui à la coordination (DAC)	Oui	1	dac loire
Avec des médecins généralistes libéraux	Non		
Avec des infirmiers libéraux	Oui	1	centre de soins Amaelles
Avec des kinésithérapeutes libéraux	Non		
Avec des CPAM	Oui	1	CPAM de la Loire
Avec des ambulances ou taxis conventionnés	Non		
Avec des pharmacies	Oui	2	La pharmacie de la Cotonne, PHARMAGREEN (don de produits pharmaceutiques)
Avec des laboratoires de biologie médicale	Non		
Avec des centres d'imagerie médicale	Non		
Avec des centres de vaccination	Non		

Avec des établissements/services sociaux ou des gestionnaires de logements adaptés	Non		
Avec l'administration pénitentiaire	Non		
Avec des associations caritatives	Oui	2	RRT (don de Food Box), Banque alimentaire
Avec des services/dispositifs culturels ou de loisir	Non		
Avec des bailleurs	Non		
Autres, précisez	Oui	1	CIDO
TOTAL		13	

Commentaires

Nous travaillons avec d'autres partenaires avec lequel nous n'avons pas mise en place de conventions pour l'instant : ADN (asile de nuit) ; Entraide Pierre Valdo (Mater42, CADA) ; Le CHU (Centre hébergement d'urgence Maurice Violette) ; Soliha (pension de famille Jean-Parot); Renaitre (CHRS diffus) , IDEL de Saint-Etienne selon les lieux d'habitation des personnes accompagnées, Kiné. de Saint-Etienne selon les lieux d'habitation des personnes accompagnées, Ambulances et taxi de Saint-Etienne selon les lieux d'habitation des personnes accompagnées, Sport adapté DAPAP 42 (initiation basket et gym douce avec intervention d'un coach sportif)

II. MOYENS FINANCIERS DU DISPOSITIF ACT HORS LES MURS

À partir du compte administratif :

Recettes :

GI : Produits de la tarification	115 150 €
GII : autres produits relatifs à l'exploitation	
GIII : Produits financiers et produits non encaissables	

Montant total de la participation des résidents réellement enregistré comme produit :	
---	--

Charges :

GI : Dépenses liées à l'exploitation courante	670 €
GII : Dépenses liées au personnel	60 073 €
GIII : Dépenses liées à la structure	36 €

Montant total annuel de l'aide financière attribuée aux personnes accompagnées	
Montant total annuel de l'aide en nature attribuée aux personnes accompagnées	

Décrivez les aides financières et en nature attribuées aux personnes accompagnées ou à leurs accompagnants :

Les aides STAS sont attribuées aux personnes accompagnées en HLM. Ces aides permettent aux personnes de se rendre sur le collectif et aux différents rendez-vous médicaux.

Commentaires

Pas de modification observée par rapport à l'année 2024.

III. L'ÉQUIPE SALARIALE DU DISPOSITIF ACT HORS LES MURS

Convention collective convention de 1966

En nombre d'Équivalents Temps Plein Travaillé-ETPT au 31/12 de l'année concernée
ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

	Salariés de la structure (en ETPT)	Vacations (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Médecin généraliste				0,00
Médecin spécialiste				0,00
Infirmier diplômé d'état (IDE)	0,65			0,65
Psychologue	0,02			0,02
Kinésithérapeute				0,00
Détecticien				0,00
Aide-soignant				0,00
Auxiliaire de soins				0,00
Auxiliaire de puériculture				0,00
Art-thérapeute, équitérapeute, canithérapeute, masseur...				0,00
Assistant de service social	0,29			0,29
Éducateur spécialisé				0,00
Éducateur jeunes enfants				0,00
Moniteur-éducateur				0,00
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)				0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)				0,00
Auxiliaire de vie sociale				0,00
Aide médico-psychologique				0,00
Maître de maison				0,00
Médiateur en santé/santé mentale				0,00
Pair-aidant				0,00
Conseiller conjugal et familial				0,00
Chargé de mission logement				0,00
Conseiller emploi / insertion				0,00
Enseignant en activités sportives adaptées				0,00
Animateur				0,00
Directeur	0,01			0,01
Chef de service	0,05			0,05
Assistant de direction				0,00
Secrétaire	0,04			0,04
Comptable	0,02			0,02
Agent d'accueil				0,00
Agent technique, ouvrier				0,00
Professionnel de l'entretien des locaux				0,00
Veilleur de nuit				0,00

autres précisez :

Autres cadres de direction	0,06			0,06
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
Total	1,14	0	0	1,14
Stagiaires				0,00
Service civique				0,00

Nombre de personnes

L'équipe dédiée est-elle structurée et stable ?

Effectifs réels dans la structure	14
Nombre de départs dans l'année	2
Nombre de recrutements dans l'année	2

Nombre
d'heures
dans l'année

Temps partagés entre membres de l'équipe :

pour des réunions d'équipe	175
pour des synthèses	59
pour de l'analyse des pratiques	12

Temps de trajets annuel	76
-------------------------	----

Commentaires (impact de la présence d'accompagnants, nouveaux accompagnements mis en place ...)

La présence des accompagnants mobilise les professionnels pour des accompagnements réguliers. L'équipe est positionnée en soutien des aidants. Indirectement aux situations accompagnées, des temps d'échanges et de réflexion sont dédiés aux accompagnants lors des réunions d'équipe. La présence des accompagnants impacte également le budget du service.

Pour les temps de réunions d'équipe, de synthèses et d'analyse des pratiques, les situations des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif HLM sont évoquées et coordonnées lors des temps de réunions dédiées aux ACT en intra et en HLM.

IV. LA FILE ACTIVE DES ACT HORS LES MURS

File active : les personnes affectées par une maladie chronique pour laquelle le dispositif ACT hors les murs a été déployé (hors accompagnants), occupant une place autorisée du dispositif ACT hors les murs

Accompagnants : les autres personnes vivant dans le même "lieu de vie"

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de personnes accompagnées dans l'année (File active)	4	7	0	1	12
Dont nombre de personnes allophones	1	5	0	1	7
dont nouvelles personnes accompagnées dans l'année	3	5	0	1	9
dont nombre de sortants dans l'année	1	5	0	1	7

Langues parlées par les personnes accompagnées allophones	3
---	---

	Adulte	Mineur	Total
Nombre total d'accompagnants dans l'année	4	2	6
dont nouveaux accompagnants dans l'année	0	1	1

Nombre de personnes accompagnées (file active) ayant résidé dans l'année avec un ou plusieurs accompagnants	5
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) uniquement	3
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) et mineur(s)	1
Dont avec accompagnants(s) mineur(s) uniquement	1

5

V. CAPACITÉS ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

1- Capacité

au 31/12 de l'année concernée (hors places accompagnant)

Nombre total de places autorisées au 31/12	9
dont nombre total de places installées au 31/12	9
dont nouvelles places autorisées au cours de l'année	1

2- Modalités d'accompagnement

Nombre de personnes accompagnées dans leurs logements durables	1
Nombre de personnes accompagnées dans une institution sociale du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI)	8
Nombre de personnes accompagnées dans une institution sociale du dispositif national d'accueil (DNA)	1
Nombre de personnes avec un hébergement précaire	2
Nombre de personnes sans logement ni hébergement - accompagnement directement à la rue (maraudes)	0

Total 12

Commentaires

Sur cette fin d'année 2025, nous effectuons des démarches en vue d'élargir notre partenariat et notre territoire d'intervention.

VI. SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

1- Situation administrative - droit au séjour (ne pas tenir compte des accompagnants)

Ces items ont pour l'objet de valoriser le travail d'ouverture des droits et d'insertion sociale réalisée en ACT

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)

Personne de nationalité française (carte nationale d'identité (CNI), passeport, sans document...)	1	1
Personnes détenant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne	0	0
Personnes originaires d'un autre pays en situation régulière	6	1
Personnes originaires d'un autre pays en situation irrégulière	5	5

autres précisez :

Ne sait pas/ non renseigné		
Total	12	7

Comment sont accompagnées les personnes nécessitant des démarches, vis-à-vis du droit au séjour ?

Les travailleurs sociaux des ACT se mettent en lien avec les partenaires qui interviennent dans les établissements d'accueil afin de coordonner l'intervention sociale. Lorsqu'il incombe aux ACT d'accompagner dans les démarches vis-à-vis du droit au séjour, c'est l'assistante sociale du service qui s'en charge. L'équipe accompagne à la constitution des dossiers de demande de titre de séjour étranger malade, aux différents RDV dont ceux à l'OFII à Lyon. L'assistante sociale ne se substitue pas à l'accompagnement de la structure hébergeante.

2- Protection maladie (ne pas tenir compte des accompagnants)

Protection maladie de base :

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie

Nombre de personnes bénéficiant d'une protection maladie de base	12	7
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection maladie de base	0	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	12	7

Protection complémentaire :	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection complémentaire	12	7
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection complémentaire	0	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	12	7

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes accompagnées bénéficiant de la reconnaissance en affection de longue durée (ALD)	5	2
Nombre de personnes accompagnées ne bénéficiant pas de la reconnaissance ALD	7	5
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	12	7

3- Ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source (la plus importante) de revenus par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement	1	0
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés	5	2
Sans revenu	3	3
autres précisez :		
ADA	0	0
Allocation mensuelle	3	2
Allocation jeune majeur	0	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	12	7

Décrivez et commentez brièvement les actions menées pour augmenter éventuellement les ressources des personnes accompagnées :

L'équipe accompagne les personnes bénéficiant des ACT HLM dans l'accès et le renouvellement des droits sociaux.

4- Situation professionnelle (ne pas tenir compte des accompagnants)

Indiquez une seule situation par personne

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
En emploi (temps plein ou partiel)	0	0
Scolarisé ou en formation	2	1
Demandeur d'emploi	0	0
Retraite ou préretraite	0	0
En invalidité ou inaptitude au travail reconnue	2	1
Sans activité professionnelle, ni scolarisation,	4	2
Sans autorisation administrative de travailler	2	2
autres, précisez :		
Sans autorisation administrative de travailler	2	1

Décédées	0	0
	0	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	12	7

Décrivez et commentez brièvement les actions menées à propos de la situation professionnelle des personnes accompagnées

Un travail d'évaluation pluridisciplinaire visant à vérifier si une autorisation de droit au séjour leur est accordée et de s'assurer que leur situation de santé leur permette de s'associer à un projet d'insertion professionnelle.

VII. ACTIVITÉS RÉALISÉES

Ne concerne que les professionnels mentionnés dans la partie III

1- Pré-admission

Nombre d'entretiens de pré-admission dans l'année (pour les personnes accompagnées à domicile ou en AHI)

12

2- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

Décrivez les étapes et actions principales de l'accompagnement proposé au domicile des personnes. En quoi sont-elles différentes de celles réalisées dans le parc d'hébergement ACT ?

L'entretien de pré-admission est réalisé sur le lieu de vie des personnes. Au niveau médical, pour le suivi de la situation, l'accompagnement s'effectue principalement à domicile. Pour l'aspect social, les démarches administratives sont essentiellement réalisées au bureau car un accès internet est nécessaire. Concernant les personnes sans ressource, elles perçoivent de notre part "l'aide STAS" pour les transports.

Décrivez l'accompagnement proposé aux personnes hébergées dans des établissements sociaux ou dédiés aux demandeurs d'asile. La composition de l'équipe est-elle différente ? Comment s'articule la coopération entre l'établissement d'hébergement et l'équipe ACT hors les murs ?

L'accompagnement social ne se substitue pas à l'accompagnement déjà proposé sur le lieu de vie de la personne, cependant, un point régulier est effectué avec les partenaires. Ces derniers sont invités à l'élaboration du projet d'accompagnement de la personne. Au niveau santé, l'accompagnement médical est identique à celui des ACT avec hébergement.

Décrivez les actions et les spécificités de l'accompagnement des personnes accompagnées directement à la rue ou dans des lieux très précaires

Sur l'année 2025 nous n'avons pas eu ce type d'actions.

Nombre d'entretiens individuels dans l'année par type de professionnels (si plusieurs intervenants participent à l'entretien individuel, compter 1 par intervenant)

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de personnes accompagnées concernées
Médecin	13	12
Personnel paramédical	89	12

Psychologue	21	12
Professionnels de la filière socio-éducative	76	12
Directeur ou chef de service	52	12
Autre, précisez		

Nombre d'activités de groupe dans l'année	98
Nombre de personnes accompagnées ayant participé à ces	12

Précisez ces activités de groupes

Projets collectifs
6 Sorties nature
9 Douce évasion (massages, coiffures individuels+ atelier collectif)
Repas collectifs
7 Mensuels
1 Fête des voisins
1 Fête e l'été
1 Brunch de Noël
Petits-déjeuners collectifs
7 Mensuels
Pauses savoureuses
4 Galette des rois / crêpes
Sorties collectives ou activités
13 sorties (en ville, EMMAUS, sortie famille STEEL, Sam7solidarité, AFP, Le CABAS, marché de Noël, activités inter-service)
Réunion d'expression
4 réunions
Actions collectives d'éducation à la santé (IDE)
1 atelier santé "maladies hivernales"
3 ateliers "bien vivre son logement"- "prévention des accidents domestiques" co-animation ME
1 atelier santé "appeler les secours"
1 atelier "gestion de la douleurs"
4 séances "basket bien-être"
10 séances "gym douce, sport santé"
3 ateliers "intimi'thé" co-animé avec équipe sociale
2 ateliers alimentation "Nutri-Score" co-animé avec (IPA de l'EMSP)
1 atelier "comprendre ses traitements pour mieux les prendre"
1 goûter santé " Puzzle anatomique"
2 ateliers alimentation "un monde dans nos assiettes"
Médiations thérapeutiques (psychologue)
12 séances "Atelier de sophrologie"
4 séances "photolangage" co-animation CESF

Nombre d'accompagnements dans l'année pour une démarche extérieure (rendez-vous médicaux, démarches administratives...)	67
Nombre de personnes accompagnées (file active) concernées par ces accompagnements	12

3- Soutien et suivi après la sortie du dispositif

Oui/Non

Existe-t-il un service de suivi après la sortie du dispositif ?	Oui
---	-----

Nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	1
---	---

	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 mois à 1 an
Nombre de personnes sorties suivies dans l'année pendant :		1	
		Total	1

Décrivez le type de suivi proposé

C'est un dispositif d'accompagnement médico-social global incluant la mise à disposition un appartement

(ACT intra).

4- Intervention de prestataires extérieurs auprès des personnes accompagnées

Nombre de personnes
accompagnées (file active)
nouvellement concernées dans
l'année (hors changement de
prestataires)

Hospitalisation à domicile, soin palliatif à domicile...	0
Infirmiers à domicile, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), infirmiers libéraux ...	11
Appareillage médicalisé (oxygène à domicile, lits médicalisés...)	6
Pharmacien, pharmacien à domicile	0
Kinésithérapeute	3
Diététicien	0
Ophtalmologue, opticien	2
Pédicure, podologue	0
Dentiste, orthodontiste	3
Ergothérapeute	0
Psychologue	5
Médecin traitant	3
Médecin généraliste (non-médecin traitant)	10
Psychiatre	0
Autres médecins spécialistes (chirurgie)	0
Autres médecins spécialistes (soins)	12
CAARUD, service addictologie...	0

autres professionnels (para) médicaux, précisez :

Hôpital de jour	5
EMPP	0
Service d'interprétariat	4
Conseiller en insertion professionnelle	0
Accès à la formation/alphabétisation	2
Juriste, avocat	6
Service pénitentiaire d'insertion et probation	0
Tutelle, curatelle	0

autres professionnels, précisez :

SIAO	10
SPADA	1

Commentaires

--

VIII. CANDIDATURES, ADMISSIONS et REFUS D'ADMISSION

1- Candidatures

Il s'agit ici de toutes les candidatures reçues et pas uniquement les candidatures des nouveaux entrants

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année	4	15	0	1	20
dont nombre de candidatures avec accompagnant	1	1	0	1	3

Indiquez le nombre de candidatures reçues dans l'année, en fonction de la pathologie chronique principale, ayant motivé la demande des candidats

Indiquez une seule pathologie par candidature

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)	0	0	0	0	0
Hépatite B	0	0	0	0	0
Hépatite C	0	0	0	0	0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	3	4	0	0	7
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	1	2	0	0	3
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	0	2	0	0	2
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	0	0	0	0	0
Accident vasculaire cérébral invalidant	0	0	0	0	0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave	0	4	0	0	4
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)	0	0	0	0	0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	0	0	0	0	0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques	0	0	0	0	0
Bilharziose compliquée	0	0	0	0	0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde	0	0	0	0	0
Tuberculose active, lèpre	0	0	0	0	0
Cirrhoses	0	0	0	0	0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques	0	0	0	0	0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères	0	1	0	0	1
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves	0	0	0	0	0
Maladie d'Alzheimer et autres démences	0	0	0	0	0

Maladie de Parkinson	0	0	0	0	0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé	0	0	0	0	0
Mucoviscidose	0	0	0	0	0
Paraplégie	0	0	0	0	0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique	0	0	0	0	0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive	0	0	0	0	0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives	0	0	0	0	0
Sclérose en plaques	0	0	0	0	0
Scoliose idiopathique structurale évolutive	0	0	0	0	0
Spondylarthrite grave	0	0	0	0	0
Suites de transplantation d'organe	0	1	0	1	2
Autres , précisez					
Addictions	0	0	0	0	0
Situations de handicap	0	0	0	0	0
Pas de pathologie chronique					0
Suite d'hospitalisation	0	1	0	0	1
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	4	15	0	1	20

Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes étaient atteintes de plusieurs pathologies ? Voir les listes des pathologies ci-dessus	7
Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes présentaient des conduites addictives ?	5

2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	9
Nombre de personnes admises sur liste d'attente	3

Nombre de personnes accompagnées, admises dans l'année, orientées par :

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Établissement ou service médico-social du secteur de l'addictologie	0
Établissement ou service médico-social du secteur des personnes en situation de handicap	0
Lit d'accueil médicalisé (LAM)	1
Lit halte soin santé (LHSS), LHSS mobiles, LHSS de jour	0
ACT hors les murs d'un autre ou du même gestionnaire	1
ACT d'un autre gestionnaire	1
Établissement social d'hébergement du dispositif AHI	1
Établissement social d'hébergement relevant du dispositif national d'accueil (DNA)	1
Services sociaux municipaux/départementaux	0
Services sociaux hospitaliers et autres établissements sanitaires publics ou privés	3
Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ou unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP)	0
Association d'aide aux malades	0
Autre établissement au service de l'association ou du service	1
Initiative de la personne ou des proches	0

Initiative du médecin traitant	0
Professionnels du 1 ^{er} recours	0
Équipes mobiles santé précarité et maraudes	0
115/La veille sociale/le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)	0
Services spécialisés : prostitution...	0

autres, précisez :

Ne sait pas, non renseigné	

total 9

3- Refus d'admission

Dossiers de candidature encore en cours de traitement au 31/12	2
Nombre de refus de candidature calculé	9

Nombre de refus d'admission en raison d'une absence de place disponible	0
Nombre de refus car la personne nécessite une prise en charge hospitalière	0
Nombre de refus car la personne nécessite une prise en charge en ACT, LAM ou LHSS "classiques"	2
Nombre de refus en raison des conduites addictives	0
Nombre de refus en raison des comorbidités psychiatriques	0
Nombre de refus car le dossier est hors critères médicaux (pas de pathologie chronique, pas de nécessité de coordination médicale)	1
Nombre de refus car une coordination médicale est déjà en place	0
Nombre de refus car les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne	1
Nombre de refus car le dossier est incomplet	1
Nombre de refus car la personne n'a pas donné suite, une autre solution a été trouvée, la personne a refusé...	2
Nombre de refus car la personne ne parle pas suffisamment le français	0
Nombre de refus car la personne est sans perspective de sortie du dispositif	0
Nombre de refus car la personne est originaire d'un autre département ou d'une autre région	1
Nombre de refus car la personne est hors critère social (trop de revenus, ...)	0

autres, précisez :

demande ACT HLM réorientation	1
Ne sait pas, non renseigné	

total 9

Commentaires

Les refus d'admission sont variables selon les situations.

IX. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Âge des personnes accompagnées (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	1
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	7
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	4

Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	0
Total	12

2- Origine géographique (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

Logées ou hébergées dans le département	12
Logées ou hébergées dans un autre département	0
Sans domiciliation (rue, squat, bidonville...)	0

autre, précisez

Ne sais pas, non renseigné	
total	12

3- Situation familiale (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

Célibataires	8
En couple	4
Ne sait pas, non renseigné	0
Total	12

4- Personnes sous main de justice ou sortant de prison (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées sous main de justice ou sortant de prison	0
--	---

Dont (situation à l'admission) :

Aménagement de peine	0
Suspension de peine pour raison médicale	0
Sortie de prison (libération)	0
Ne sait pas, non renseigné	0
total	0

Commentaires

Les personnes de la file active sont domiciliées sur le département, ce qui correspond à notre périmètre d'intervention. 2/3 célibataires et 1/3 en couple. Nous n'avons pas accompagné de personne au-delà de 60 ans.

5- Profil des personnes accompagnées en fonction de leur(s) pathologie(s) (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Pathologie chronique principale (indiquez une pathologie par personne)

Nombre de personnes ayant la pathologie chronique suivante, ayant justifié l'admission :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH	0	0	0	0	0
Hépatite B	0	0	0	0	0
Hépatite C	0	0	0	0	0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	2	2	0	0	4
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	1	1	0	0	2
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	0	2	0	0	2

Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	0	0	0	0	0
Accident vasculaire cérébral invalidant	0	0	0	0	0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave	1	0	0	0	1
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)	0	0	0	0	0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	0	0	0	0	0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques	0	0	0	0	0
Bilharziose compliquée	0	0	0	0	0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde	0	0	0	0	0
Tuberculose active, lèpre	0	0	0	0	0
Cirrhoses	0	0	0	0	0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques	0	0	0	0	0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères	0	1	0	0	1
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves	0	0	0	0	0
Maladie d'Alzheimer et autres démences	0	0	0	0	0
Maladie de Parkinson	0	0	0	0	0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé	0	0	0	0	0
Mucoviscidose	0	0	0	0	0
Paraplégie	0	0	0	0	0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique	0	0	0	0	0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive	0	0	0	0	0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives	0	0	0	0	0
Sclérose en plaques	0	0	0	0	0
Scoliose idiopathique structurale évolutive	0	0	0	0	0
Spondylarthrite grave	0	0	0	0	0
Suites de transplantation d'organe	0	1	0	1	2
Autres, précisez					
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0

Total	4	7	0	1	12
-------	---	---	---	---	----

Comorbidités chroniques associées

Ne pas considérer les infections non chroniques, les effets post-chirurgicaux, l'incontinence, la perte d'autonomie... comme des comorbidités chroniques

Nombre de personnes accompagnées avec au moins une comorbidité chronique (hors addiction et situation de handicap)	2
--	---

Nombre de personnes ayant la comorbidité chronique suivante :

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne

Ne pas comptabiliser à nouveau les pathologies principales (déjà mentionnées dans le tableau ci-dessus)

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH	0	0	0	0	0
Hépatite B	0	1	0	0	1
Hépatite C	0	0	0	0	0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	0	0	0	0	0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	0	0	0	0	0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	0	0	0	0	0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	0	0	0	0	0
Accident vasculaire cérébral invalidant	0	0	0	0	0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave	0	0	0	0	0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)	0	0	0	0	0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	0	0	0	0	0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques	0	0	0	0	0
Bilharziose compliquée	0	0	0	0	0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde	0	0	0	0	0
Tuberculose active, lèpre	0	0	0	0	0
Cirrhoses	0	0	0	0	0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques	0	0	0	0	0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères	0	0	0	0	0

Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves	0	0	0	0	0
Maladie d'Alzheimer et autres démences	0	0	0	0	0
Maladie de Parkinson	0	0	0	0	0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé	0	0	0	0	0
Mucoviscidose	0	0	0	0	0
Paraplégie	0	0	0	0	0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodémie systémique	0	0	0	0	0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive	0	0	0	0	0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives	0	0	0	0	0
Sclérose en plaques	0	0	0	0	0
Scoliose idiopathique structurale évolutive	0	0	0	0	0
Spondylarthrite grave	0	0	0	0	0
Suites de transplantation d'organe	0	0	0	0	0
Autres, précisez					
Addiction	0	4	0	0	4
Obésité morbide	1	0	0	0	1
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	1	5	0	0	6

6- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Les réponses peuvent être cumulatives. Un résident ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue.

Nombre de personnes accompagnées avec un :

Usage à risque ou nocif d'alcool	1
Usage à risque ou nocif de tabac	3
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives	0
Traitement de substitution aux opiacés	0
Usage à risque ou nocif de médicaments	0
Addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	0

Commentaires

L'association a conventionné avec l'Association Rimbaud afin de proposer des consultations avancées sur le service. Cette année nous n'avons pas eu la nécessité d'activer cette collaboration sur le dispositif HLM.

7- Situation de handicap (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
avec une situation de handicap reconnue par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)	2	3	0	0	0

Commentaires

Les reconnaissances MDPH du handicap des personnes accompagnées ne peuvent être demandées en absence d'un droit au séjour. Aussi, nous comptons un nombre plus important de personnes pour lesquelles la reconnaissance MDPH a été réalisée au cours de leur séjour une fois un titre obtenu.

X. LES SORTIES (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées sorties du dispositif dans l'année (personnes décédées comprises)	7
--	---

dont, nombre de sortants :

Ayant été accompagnés dans leur logement durable	1
Ayant été accompagnés en institution sociale ou dédiée aux demandeurs d'asile	4
Ayant été accompagnés dans leur hébergement précaire (squat, bidonville, chez des proches...) ou qui étaient sans hébergement	2
total	7

1- Personnes accompagnées dans leur logement

Nombre de sortants, parmi les personnes accompagnées dans leur logement :

décédés pendant l'accompagnement	0
ayant pu rester dans son logement	0
ayant eu accès à un autre logement avec bail direct (logement plus adapté, plus salubre ...)	0
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	0
ayant intégré un ACT	0
ayant intégré un LAM, un LHSS	1
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	0
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	0
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	0
ayant intégré un établissement social du dispositif AHI (centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), centre d'hébergement d'urgence (CHU))	0
ayant intégré un établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	0
ayant intégré un établissement de santé (hôpital, soins de suite et de réadaptation (SSR),...)	0
ayant intégré un hôpital psychiatrique	0
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitentiaire	0
ayant perdu son logement et étant hébergé dans sa famille ou chez des proches	0
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	0
ayant perdu son logement et ayant recours à l'hébergement d'urgence, à l'hôtel	0
ayant perdu son logement et se retrouvant à la rue (sans solution)	0

autre préciser,

Ne sait pas, non renseigné	
total	1

Parmi ces sortants, combien

ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	0
ont été exclus du dispositif	0

2- Personnes accompagnées en institution sociale ou dédiée aux demandeurs d'asile

Nombre de sortants, parmi les personnes accompagnées en institution sociale ou dédiée aux demandeurs d'asile :

décédés pendant l'accompagnement	0
restés dans la même institution	3
ayant accédé à un logement avec bail direct	0
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	0
ayant intégré un LAM, un LHSS	0
ayant intégré un ACT	0
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	0
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	0
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	0
ayant intégré un autre établissement social (CHRS)	0
ayant intégré un autre établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	0
ayant intégré un établissement de santé (hôpital, SSR,...)	0
ayant intégré un hôpital psychiatrique	0
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitentiaire	0
étant retournés vivre dans leur famille durablement (amélioration de la situation)	0
ayant quitté l'institution et étant hébergés dans leur famille ou chez des proches de manière durable	0
ayant quitté l'institution et étant hébergés dans leur famille ou chez des proches de manière précaire	0
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	0
ayant quitté l'institution et ayant recours à l'hébergement d'urgence, à l'hôtel...	1
ayant quitté l'institution et se retrouvant à la rue (sans solution)	0
autre préciser,	
Ne sait pas, non renseigné	
total	4

Parmi ces sortants, combien

ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	0
ont été exclus du dispositif	0

3- Personnes accompagnées sans hébergement ou en hébergement précaire

Nombre de sortants, parmi les personnes accompagnées en hébergement précaire ou sans hébergement :

décédés pendant l'accompagnement	0
restés dans la même situation	1
ayant accédé à un logement avec bail direct	0
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	1
ayant intégré un LAM, un LHSS	0
ayant intégré un ACT	0
ayant intégré un ACT un chez soi d'abord	0
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	0
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	0
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	0
ayant intégré un CHRS	0
ayant intégré un établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	0
ayant recours à l'hébergement d'urgence, à l'hôtel...	0
ayant intégré un établissement de santé (hôpital, SSR,...)	0
ayant intégré un hôpital psychiatrique	0
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitentiaire	0
retournés vivre dans leur famille de manière durable (amélioration de la situation)	0
ayant pu être hébergés dans leur famille ou chez des proches de manière précaire, mais avec tout de même une amélioration de la situation	0
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	0
autre préciser,	
Ne sait pas, non renseigné	

total 2

Parmi ces sortants, combien

ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	0
ont été exclus du dispositif	0

Commentaires

XI. LES DURÉES DE SÉJOURS (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées au 31/12 dans l'ACT hors les murs depuis : (période totale, si allers-retours)

Nombre de personnes sorties dans l'année qui étaient accompagnées dans le dispositif depuis:

0 à 6 mois	2	1
6 à 12 mois	1	5
12 à 18 mois	2	0
18 à 24 mois	0	1
plus de 2 ans	0	0
	5	7

Durée moyenne de séjour uniquement des personnes sorties dans l'année (en jours)	214
--	-----

Par exemple , sur 10 personnes dans la file actives, 3 sont sorties du dispositif dans l'année :

durée de séjour de la personne A : 244 jours (soit 8 mois)

durée de séjour de la personne B : 517 jours (soit 1 an et 5 mois)

durée de séjour de la personne C = 395 jours (1 an et 1 mois)

$$\text{durée moyenne de séjour} = \frac{244 + 517 + 395}{3} = 385,3 \text{ jours}$$

Taux d'occupation (= nombre de journées d'occupation/ nombre de journées autorisées)	0,88
---	------

En cas d'hospitalisation par exemple, lorsque la place est momentanément inoccupée, mais gardée pour le résident concerné, celle-ci est considérée comme occupée.

En cas de suspension temporaire de la possibilité d'accompagnement par la structure ACT, si la place d'ACT n'est pas "occupable" dans les faits, elle est tout de même autorisée et doit entrer dans le décompte du dénominateur "nombre de journées autorisées"

Commentaires

Le taux d'occupation peut s'expliquer par un mouvement important de sorties. Nous avons eu 4 sorties en simultanée. Les personnes positionnées en liste d'attente ont pour la plupart refusé l'accompagnement en HLM car elles recherchaient prioritairement un hébergement.